

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 155

CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

MINISTRE CONCERNÉE : ELISABETH BORNE, MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU

Directrice des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le programme d'appui et de soutien aux politiques publiques du ministère du Travail, de l'Emploi, et de l'Insertion. A ce titre, il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité de la Secrétaire générale des ministères sociaux (SGMS).

Tout d'abord, en matière de personnel, le programme centralise l'ensemble des emplois (ainsi que la masse salariale correspondante) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion exerçant en cabinet, en administration centrale et dans les actuelles Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en métropole et les DIECCTE d'outre-mer.

Hors les emplois et la masse salariale, le programme 155 porte pour l'essentiel les crédits dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, au contentieux et à la gestion des ressources humaines du ministère chargé du Travail. Il porte également la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP), opérateur qui assure la formation initiale et continue des agents du ministère, et notamment ceux de l'Inspection du travail.

Il convient de rappeler que les crédits immobiliers, de fonctionnement courant, de bureautique et infrastructures informatiques ne sont plus portés par le programme 155. Ils sont désormais portés, d'une part pour l'administration centrale par le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » sous l'égide du secrétariat général des ministères sociaux (LFI 2018), et d'autre part pour les services déconcentrés situés en métropole (LFI 2017) et en départements d'outre-mer (LFI 2020) par le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » sous l'égide du ministère de l'intérieur.

Enfin, les crédits dédiés aux fonctions d'appui et de soutien du plan d'investissement dans les compétences (PIC), lancé en 2018 par le ministère, restent inscrits sur le programme 155. Volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022, le PIC poursuit son déploiement opérationnel en 2021, en mobilisant des moyens support (communication, statistiques, informatique). Afin de permettre une meilleure lisibilité de l'emploi de ces ressources fléchées sur le programme, une action dédiée est créée en 2021.

En 2021 par ailleurs, le ministère du travail, de l'emploi et de l'Insertion sera concerné par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) à deux titres.

En premier lieu, il est prévu, dans le contexte de la création des Secrétariats généraux communs (SGC) au 1er janvier 2021 de mutualiser les fonctions de soutien au niveau départemental. Un transfert d'emplois du programme 155 au programme 354, placé sous l'autorité du ministère de l'intérieur, est inscrit à ce titre.

En second lieu, à partir d'avril 2021, les missions de cohésion sociale des Directions (régionales) (et départementales) de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (D(R)(D)JSCS), dont les moyens relèvent du ministère des solidarités et de la santé, seront regroupées avec les compétences des actuelles DI(R)ECCTE, en un nouveau réseau régional des Directions (régionales) en charge de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités (D(R)ETS). La même transformation est déclinée au niveau départemental. L'objectif est de créer un nouveau réseau capitalisant les compétences d'insertion sociale et d'insertion professionnelle pour donner corps au service public de l'insertion (SPI). Cette ambition conduit à renforcer l'Etat social territorial, au plus près des citoyens et se réalisera grâce à la consolidation des acquis des deux réseaux (santé-social et travail-emploi).

Enfin, il est prévu une évolution du pilotage de la mission de contrôle de la main d'œuvre étrangère qui va être réorganisée et transférée au ministère de l'intérieur avec les transferts d'emplois associés.

Les emplois, masse salariale, et crédits hors titre 2 correspondant à ce nouveau périmètre des DREETS/DEETS, actuellement inscrits sur le programme 155 le resteront dans le cadre de cette réforme.

Les emplois du ministère dans ce nouveau périmètre prévus dans le PLF 2021 connaissent, comme les années précédentes, un schéma d'emplois de -2,5%, dans le cadre des priorités du quinquennat sur l'emploi public. Toutefois, si l'évolution de la situation économique et sociale liée à la crise devait entraîner un surcroît exceptionnel d'activité auquel les effectifs des DIRECCTE ne seraient pas en capacité de répondre, notamment pour la mise en œuvre de l'activité partielle de longue durée, des renforcements supplémentaires pourraient être envisagés. Ces renforts temporaires en CDD pourraient ainsi être accordés au cours de la gestion 2021 et faire l'objet d'autorisations ponctuelles, tout comme ils l'ont été durant le second semestre 2020. Ils feront l'objet d'un suivi spécifique qui sera notamment retranscrit dans le rapport annuel de performance (RAP).

En outre, dans ce contexte nouveau de réorganisation des services, le programme 155 financera, à partir de 2021, des actions d'accompagnement individuel et/ou collectif des personnels par le biais notamment de plans de formation adaptés.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.2	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 2	Accroître l'efficacité de la gestion des moyens
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 2.2	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 2.3	Respect des coûts et délais des grands projets
OBJECTIF 3	Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales
INDICATEUR 3.1	Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance pour 2021 est marquée par les évolutions suivantes sur le programme 155 :

- suppression de l'indicateur de performance « efficience de la gestion immobilière » :

La suppression de l'action « affaires immobilières », et de l'indicateur de performance afférent, est la conséquence de la mutualisation sur le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » des dépenses immobilières pour les sites de l'administration centrale, et du transfert en base en LFI 2020 des derniers crédits immobiliers des services déconcentrés vers le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ». Ainsi, le programme 155 ne porte plus de crédits immobiliers depuis le 1er janvier 2020.

- suppression de l'indicateur 3.1 « Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée » ;

- modification de l'indicateur 3.2 « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation » pour lui substituer 3 sous indicateurs.

OBJECTIF

1 – Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

1.1 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Le « ratio gérants / gérés » constitue l'indicateur général d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines.

Depuis 2015, ce ratio, piloté par la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux, couvre la gestion des agents relevant des secteurs santé / solidarité / jeunesse, sport et vie associative / travail et emploi, en administration centrale et dans les services déconcentrés.

Cette stratégie d'efficience permise par la mutualisation de la gestion administrative en administration centrale et les économies d'échelle est en partie neutralisée par une complexité de gestion, directement liée à la diversité des corps techniques gérés (volume élevé de concours et d'exams, développement de formations continues spécifiques métier notamment).

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées constitue le deuxième indicateur présenté.

Sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux est mise en place une politique volontariste axée sur le recrutement et la reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH), ainsi que sur l'accompagnement des personnels concernés, de manière à leur permettre d'exprimer pleinement leurs compétences. Cette politique s'inscrit dans le cadre du label diversité obtenu en 2012, et renouvelé en mars 2018.

De fait, le taux d'emploi direct constaté est de 6,1% en 2019 (6,9% en 2018). Le taux d'emploi légal, comptabilisant les effectifs auxquels s'ajoute une pondération de l'effort financier en leur faveur, est également de 6,1% (6,9% en 2018). Dans le prévisionnel, la cible légale fixée à 6% est maintenue.

INDICATEUR transversal ***1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,68	3,96	3,68	3,68	3,68	3,68
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	18351	17971	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des ressources humaines (DRH)

Mode de calcul : le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio « effectifs gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux, tel qu'il existe en 2020, soit : santé / solidarité / jeunesse, sport et vie associative / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETPT et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'**effectif gérant** sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative-paie, la formation, les conditions de travail et le pilotage de la GRH et des compétences.

L'**effectif géré** est l'effectif sous plafond d'emplois, intégralement géré par les ministères sociaux. Il est renseigné en RAP pour l'exercice antérieur clos.

A noter que la méthodologie interministérielle exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH gèrent une partie des effectifs de ces dernières. Cette méthodologie entraîne une réduction significative de l'assiette de l'effectif géré. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, un coefficient correspondant à la part des effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois sur l'ensemble des effectifs gérés, a été appliqué à l'effectif gérant.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La direction des ressources humaines assure la gestion d'un effectif réparti entre 16 statuts d'emplois et relevant de 40 corps différents, ce qui rend cette gestion particulièrement complexe. En outre, les modalités de gestion sont différentes entre secteurs ministériels (affaires sociales, travail, emploi, jeunesse, sports et vie associative).

La diversité des corps gérés induit, en particulier, une charge de gestion importante en matière d'organisation de concours et d'examens correspondants, et ce, malgré l'adossement des ministères sociaux aux concours interministériels (concours des instituts régionaux d'administration, concours communs interministériels pour les catégories B et C).

La diversité des métiers exercés nécessite enfin une dynamique soutenue en termes de professionnalisation des agents par la formation continue. À ce titre, un effort important de mutualisation est opéré.

Par ailleurs, les ministères sociaux doivent prendre en compte, d'une part, l'autonomie de gestion de structures rattachées telles que les agences régionales de santé ou les établissements publics et, d'autre part, le pilotage conjoint des effectifs des réseaux déconcentrés – DI(R)ECCTE et DR(D)JSCS – partagé entre plusieurs départements ministériels.

Les modifications de périmètre qui prendront effet en 2021, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, impacteront fortement les effectifs gérants et les effectifs gérés des ministères sociaux : transfert d'effectifs au ministère de l'intérieur au titre de la création des secrétariats généraux communs au niveau départemental et transfert d'effectifs vers le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Compte tenu de la difficulté d'anticiper les conséquences de ces réformes structurantes à venir, il est proposé de reconduire, pour 2021, le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines de 3,68 constaté en 2018. Ces données sont présentées à périmètre constant. Elles feront l'objet d'un ajustement au titre de la prévision ajustée 2021.

INDICATEUR transversal ***1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	6	6	6	6	6	6

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des ressources humaines (DRH) / Département égalité professionnelle, diversité, inclusion

Mode de calcul :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé en rapportant les effectifs physiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, à l'ensemble des effectifs physiques rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée. Jusqu'en 2020, ce taux pouvait intégrer des dépenses dites « déductibles » : dépenses liées au handicap donnant lieu à des unités déductibles de l'ensemble de l'effectif.

Depuis 2017, les données sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. La DRH réalise une requête permettant de connaître le taux, dans le calendrier imparti par le FIPHP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une consolidation au 30 juin de l'année N+1.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Une politique volontariste de recrutement, par différentes procédures comme le concours, la voie dérogatoire, l'accès par l'apprentissage, est mise en place depuis plusieurs années. Elle constitue un point essentiel des plans pluriannuels successifs spécifiques élaborés et mis en œuvre par les ministères sociaux depuis 2006.

Il s'y ajoute la mise en place d'un accompagnement des agents en situation de handicap par la formation, l'adaptation des postes de travail, et un suivi personnalisé effectué principalement par un réseau de référents handicap, constitué en administration centrale et dans les directions régionales. Un effort particulier est mené en faveur de recrutements dans les corps de catégorie A.

Une campagne d'information et de sensibilisation sur la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH), délivrée par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), a été réalisée par la DRH en décembre 2019 et contribue ainsi à la qualité du recensement et à la prise en compte qui en découle.

Les caractéristiques de la pyramide des âges des agents en situation de handicap, conjuguées à des dispositions spécifiques liées à la retraite anticipée, laissent présager de nombreux départs à la retraite dans les années à venir, ce qui sera susceptible de dégrader le ratio. Ainsi, en 2019, 44 % des effectifs concernés étaient âgés de 55 ans ou plus.

Si l'évolution ne permet pas de fixer précisément le taux qui pourra être atteint, les entrées programmées ainsi que les mesures permettant le maintien dans l'emploi des agents, devront *a minima* garantir le respect du seuil des 6%.

OBJECTIF**2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens****2.1 : Efficacité bureautique**

La performance mesurée par l'indicateur d'efficience bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux différents départements ministériels des ministères sociaux.

Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs, pc, téléphones mobiles et logiciels). Cette homogénéisation de l'environnement bureautique ainsi que les besoins croissants en mobilité ont également nécessité de redéfinir l'infrastructure informatique, de mettre en œuvre son déploiement, tout en procédant à un rattrapage technologique de l'existant (généralisation des pc portables sur socle Windows 10 et offre de smartphones sécurisés).

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les ministères sociaux ont accéléré cette mutation avec un déploiement massif d'équipements nomades à 100% pour l'administration centrale qui a permis d'optimiser le fonctionnement du ministère durant la période de confinement et de travail à distance. Les infrastructures ont été renforcées pour permettre un nombre de connexions à distance simultanées passé de 3000 à 30000 en l'espace de quelques mois.

2.2 : Efficience de la fonction achat

Cet indicateur permet la déclinaison ministérielle de l'indicateur "gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la Direction des achats de l'État" du programme 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières" de la mission "gestion des finances publiques et des ressources humaines".

En 2017 et 2018, les ministères sociaux ont atteint l'objectif annuel fixé à 6 M€.

2.3 : Respect des coûts et délais des grands projets

S'agissant des **systèmes d'information et de communication** (SIC), les projets dont il est rendu compte dans le cadre de cet indicateur de suivi sont ceux (conditions cumulatives) :

- inclus dans le « panorama des grands projets numériques » actualisé annuellement par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- en situation de dépassement budgétaire et/ou calendaire.

INDICATEUR transversal *

2.1 – Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
En administration centrale	€/poste	1572	1270	1480	1872	1480	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nombre de postes	5862	5860	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique (DNUM) / Département appui et ressources

Mode de calcul : le ratio d'efficience bureautique mesure le **coût bureautique moyen par poste**, pour les services d'administration centrale.

Le **numérateur** couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, imprimantes personnelles (ou location de copieurs multifonctions), licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, serveurs bureautiques et des coûts de formation bureautique des utilisateurs, de maintenance bureautique des matériels et des logiciels, des solutions de sécurisation de l'environnement de travail (antivirus, filtrage messagerie, pare-feu, accès distants et supervision d'activité) ainsi que des coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique. Le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnement, flux et infogérance. Sont exclues du périmètre les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le **dénominateur** est établi depuis plusieurs exercices à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie. Il est renseigné en RAP pour l'exercice antérieur clos.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2020 fait apparaître un surcôt d'environ 400 € par poste par rapport à la prévision initiale de 1 480 €.

Cette augmentation relève des dépenses rendues obligatoires par la gestion de la crise sanitaire et le plan de continuité d'activité (contexte de télétravail massif), notamment :

- extension puis généralisation du parc de pc portables et augmentation du parc de smartphones ;
- triplement des capacités en accès distants ;
- usage massif des solutions d'audio et webconférence, avec un coût mensuel multiplié par dix depuis avril 2020.

Cette extension des usages, dont certains de manière pérenne, associée à une baisse du dénominateur du fait du transfert, en 2021, des effectifs de l'administration centrale relevant des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, justifie le maintien en 2021 et 2023 d'une cible à 1 480 €.

INDICATEUR

2.2 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Efficience de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des achats, des finances et des services (DFAS), sous-direction des achats et du développement durable (SDADD) et éléments transmis par la Direction des achats de l'État (DAE) dans le cadre des rapports de résultats

Mode de calcul : Le périmètre de cet indicateur comprend les marchés des programmes de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » et de la mission « travail et emploi » et ce pour les services d'administration centrale et les services déconcentrés (les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS – et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE).

Le principe désormais retenu consiste à comptabiliser des économies achat réalisées selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur (imputation au profit du service porteur de la démarche achat concernée) et d'abandonner la logique de suivi budgétaire qui prévalait jusqu'à présent (imputation au profit du service effectuant la dépense). Ainsi, une économie achat réalisée sur un marché interministériel de la Direction des achats de l'Etat (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'exécution du **plan triennal 2016-2018** a été marquée par une baisse structurelle de l'assiette budgétaire sur laquelle sont imputés les achats des ministères sociaux. Toutefois la mobilisation des différents acteurs a permis d'atteindre l'objectif triennal avec un taux de réalisation de 104 %.

Les modalités de calcul des économies achats ont d'ailleurs été fortement modifiées : les porteurs de procédures interministérielles et les centrales achat se voient imputer directement les économies achats qu'ils ont générées sans ventilation vers les ministères acheteurs comme cela se faisait auparavant. Ainsi, les économies achat obtenues par les services territoriaux sont désormais comptabilisées par la plateforme régionale des achats (PFRA) rattachée au préfet de région. Cette évolution explique pour une large part la baisse du volume d'économies réalisées.

De fait, elle s'inscrit parallèlement à la mise en place d'une nouvelle approche interministérielle à travers le lancement du Plan achat de l'Etat (PAE). Il s'agit d'une démarche très ambitieuse portée par la direction des achats de l'Etat (DAE) et dont le comité de pilotage est présidé par le Secrétaire général du gouvernement, visant à mieux structurer et à professionnaliser la fonction achats dans l'ensemble des ministères et à générer des économies budgétaires

substantielles. La démarche s'appuie sur un audit et devrait déboucher au printemps 2021 sur un plan d'économie quadriennal. Dans l'attente, la DAE n'a pas engagé un travail de redéfinition préalable des objectifs de performance économique pour 2021.

INDICATEUR

2.3 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique

Mode de calcul : les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Ne sont concernés ici que les projets en dépassement sur le secteur travail / emploi.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = Σ (Budget réactualisé - Budget initial) / Σ Budget initial

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = Σ (Durée réactualisée - Durée initiale) / Σ Durée initiale

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En 2021, comme en 2020, dans le champ de la mission « Travail et Emploi », aucun projet n'est inscrit au sein du panorama de la direction interministérielle du numérique. Le champ de l'indicateur relatif aux projets informatiques est donc également sans objet pour ce programme en 2021.

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

L'objectif vise l'amélioration de la qualité du service offert par le ministère et les opérateurs. L'axe privilégié est la satisfaction des usagers et des citoyens.

Le choix de cet objectif correspond à la nécessité de développer une politique de mise à disposition d'informations statistiques et d'études afin de répondre à une demande croissante de connaissances et d'évaluations de la part des décideurs publics et acteurs du monde économique et social, demande portée par les évolutions du cadre législatif et réglementaire, par les mutations du marché du travail et par l'attention permanente portée à l'efficacité de la dépense publique. Plus largement, une telle politique de mise à disposition de données statistiques et d'études vise à éclairer le débat public sur les questions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La maquette de performance de cet objectif évolue en 2021, afin de mieux mesurer la notoriété et la visibilité de la DARES.

L'indicateur « Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée » est supprimé. L'indicateur « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation » est enrichi et se décline désormais en 3 sous indicateurs :

- « Nombre de citations dans des publications (presse) » : ce sous-indicateur correspond aux données qui étaient d'ores et déjà renseignées dans le cadre de l'indicateur « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation ». Il mesure le nombre d'articles ou d'émissions citant la DARES ou ses travaux dans la presse française et dans une sélection des plus grands titres européens. Il prend désormais la forme d'un sous-indicateur.
- « Visite sur le site (web) de la DARES » : il s'agit d'un nouveau champ, permettant de connaître le niveau de fréquentation du site internet de la DARES (dares.travail-emploi.gouv.fr) ;
- « Occasion de voir » : il s'agit d'un nouveau champ, permettant de jauger les contacts de la population avec les messages diffusés par la DARES.

INDICATEUR

3.1 – Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de citations dans un panel de publications	Nb retombées médias	4893	4300	5000	5000	5000	6000
Visite sur le site (web) de la DARES	Nb	Non déterminé	558 122	Sans objet	560 000	600 000	700 000
Occasion de voir	Nb	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	362 000 000	150 000 000	250 000 000

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES)/ organisme extérieurs.

Mode de calcul:

1. Nombre de citations dans un panel de publications

L'indicateur est calculé par un prestataire externe de référence et ce, à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, cet indicateur comptabilise les articles mentionnant soit la DARES (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la DARES, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou l'« emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».

2. Visite sur le site (web) de la DARES

L'indicateur, ajouté à la maquette de performance à partir de 2021, renseigne sur le nombre de consultations du site internet de la DARES et est exprimé en nombre de visites cumulées sur l'année. L'indicateur est calculé par un prestataire externe de référence.

3. Occasions de voir

L'indicateur, ajouté à la maquette de performance à partir de 2021, renseigne sur le nombre de contacts potentiels que les personnes peuvent avoir avec un contenu presse qui parle de la DARES. Il est calculé, pour chacune des retombées presse, à partir de l'audience du support qui publie l'article, et est pondéré par l'espace qu'occupe la retombée dans le support (en premières pages ou en secondes). Il est exprimé en nombre de contacts, car un même individu peut accéder à plusieurs supports. Chaque point de contact potentiel est donc comptabilisé. L'indicateur est calculé par un prestataire externe de référence.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les cibles définies pour 2020 tiennent compte de l'impact de la crise sanitaire ; la DARES ayant publié de nombreux indicateurs dans ce cadre, largement repris par les médias (journaux/revues/magazines de premier plan).

D'ici 2023, il est prévu une augmentation de 20% du **nombre des citations** grâce à la refonte du site internet de la DARES, à une communication plus ciblée vis à vis des journalistes et au développement de nouveaux outils facilitant la compréhension des différentes productions de la DARES (infographies, partenariats presse, podcasts...). De la même manière, une meilleure communication et un élargissement des cibles devraient conduire à une augmentation de la **fréquentation du site internet**. Enfin, s'agissant des **occasions de voir**, après un pic en 2020 du fait des publications liées à la crise sanitaire, une baisse est à prévoir en 2021, dans un contexte de retour à une situation plus habituelle. Entre 2022 et 2023, l'évolution attendue de cet indicateur est ensuite à la hausse, en corrélation avec les objectifs d'augmentation du nombre des retombées presse et de réorientation de la communication vers des médias/journaux/revues de premier plan.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	0	11 795 990	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	11 000 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 395 812	193 306	2 589 118	0
09 – Systèmes d'information	0	20 362 887	0	20 362 887	0
11 – Communication	0	3 417 236	0	3 417 236	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	8 222 778	0	8 222 778	0
13 – Politique des ressources humaines	0	30 361 461	0	30 361 461	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928	0	0	66 551 928	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949	0	0	80 140 949	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584	0	0	322 567 584	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589	0	0	19 873 589	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772	0	0	68 346 772	0
Total	558 636 812	75 400 174	193 306	634 230 292	11 000 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	0	11 795 990	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	11 000 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 613 317	193 280	2 806 597	0
09 – Systèmes d'information	0	15 860 853	0	15 860 853	0
11 – Communication	0	3 489 743	0	3 489 743	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	7 827 856	0	7 827 856	0
13 – Politique des ressources humaines	0	29 432 219	0	29 432 219	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928	0	0	66 551 928	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et	80 140 949	0	0	80 140 949	0

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
développement de l'emploi					
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584	0	0	322 567 584	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589	0	0	19 873 589	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772	0	0	68 346 772	0
Total	558 636 812	69 863 988	193 280	628 694 080	11 000 000

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	10 300 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 644 730	194 389	2 839 119	0
09 – Systèmes d'information	0	15 362 887	0	15 362 887	0
11 – Communication	0	7 417 236	0	7 417 236	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 612 778	0	14 612 778	0
13 – Politique des ressources humaines	0	29 861 460	0	29 861 460	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502	0	0	67 871 502	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172	0	0	83 443 172	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687	0	0	332 954 687	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214	0	0	21 364 214	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607	0	0	93 220 607	0
Total	598 854 182	69 899 091	194 389	668 947 662	10 300 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	10 300 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 862 209	194 389	3 056 598	0
09 – Systèmes d'information	0	15 360 852	0	15 360 852	0
11 – Communication	0	7 489 743	0	7 489 743	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	14 217 856	0	14 217 856	0
13 – Politique des ressources humaines	0	28 932 219	0	28 932 219	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	67 871 502	0	0	67 871 502	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	83 443 172	0	0	83 443 172	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	332 954 687	0	0	332 954 687	0

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	21 364 214	0	0	21 364 214	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	93 220 607	0	0	93 220 607	0
Total	598 854 182	68 862 879	194 389	667 911 450	10 300 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	598 854 182	558 636 812	3 000 000	598 854 182	558 636 812	3 000 000
Rémunérations d'activité	363 614 739	339 902 541	3 000 000	363 614 739	339 902 541	3 000 000
Cotisations et contributions sociales	230 739 443	214 422 544	0	230 739 443	214 422 544	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 500 000	4 311 727	0	4 500 000	4 311 727	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	69 899 091	75 400 174	8 000 000	68 862 879	69 863 988	8 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	55 076 336	60 577 419	8 000 000	54 040 124	55 041 233	8 000 000
Subventions pour charges de service public	14 822 755	14 822 755	0	14 822 755	14 822 755	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	194 389	193 306	0	194 389	193 280	0
Transferts aux autres collectivités	194 389	193 306	0	194 389	193 280	0
Total	668 947 662	634 230 292	11 000 000	667 911 450	628 694 080	11 000 000

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	11 795 990	1 155 990	10 640 000	11 795 990
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	0	0
08 – Fonctionnement des services	0	2 589 118	2 589 118	0	2 806 597	2 806 597
09 – Systèmes d'information	0	20 362 887	20 362 887	0	15 860 853	15 860 853
11 – Communication	0	3 417 236	3 417 236	0	3 489 743	3 489 743
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	8 222 778	8 222 778	0	7 827 856	7 827 856
13 – Politique des ressources humaines	0	30 361 461	30 361 461	0	29 432 219	29 432 219
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928	0	66 551 928	66 551 928	0	66 551 928
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949	0	80 140 949	80 140 949	0	80 140 949
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584	0	322 567 584	322 567 584	0	322 567 584
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589	0	19 873 589	19 873 589	0	19 873 589
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772	0	68 346 772	68 346 772	0	68 346 772
Total	558 636 812	75 593 480	634 230 292	558 636 812	70 057 268	628 694 080

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Les deux principaux changements de périmètre résultent de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Cela donne lieu au transfert des emplois nécessaires à la constitution des secrétariats généraux communs en direction départementale interministérielle.

Le deuxième impact, en termes d'importance, concerne le transfert des emplois des services de la main d'œuvre étrangère. Ce dernier transfert interviendra au 1er avril 2021.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Origine	Destination	Objet	ETPT	Masse salariale
155	Ministère de l'intérieur - Programme 354	Participation à la Constitution des secrétariats généraux communs (SGC) au niveau départemental en métropole	-281	-15,4
		Transferts des agents dans le cadre de la création des SGC en Outre-mer	-47	-3
		Transfert des emplois dans le cadre de la création des DDETS en métropole	-80	-5
		OSE de Guyane : transfert des agents exerçant les fonctions "support"	-11	-1
		Transfert des emplois dans le cadre de la création des DDETS en métropole	-63	-9
		Transfert des emplois des services de la main d'œuvre étrangère	-98	-5,3
		Total vers le ministère de l'intérieur	-580	-38

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

A partir du 1er janvier 2021, deux modifications de maquette interviennent.

Tout d'abord l'action n° 01 « Soutien au plan d'investissement dans les compétences » (PIC) est créée, afin de regrouper les moyens support du PIC et d'en assurer une meilleure lisibilité. Elle porte l'ensemble des crédits dédiés au soutien du volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022, auparavant répartis entre les actions suivantes: l'action 08 « fonctionnement des services », l'action 09 « systèmes d'information », l'action 11 « communication » et l'action 12 « études, statistiques, évaluation et recherche ».

Par ailleurs, l'action 10 « Affaires immobilières » est supprimée. En effet, le programme 155 ne porte plus de moyens immobiliers suite à la mutualisation, depuis 2018, des dépenses immobilières des sites d'administration centrale des ministères sociaux sur le programme 124, et le transfert en base, en LFI 2020, des derniers crédits immobiliers des DIECCTE vers le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat ».

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+390 046	+173 698	+563 744			+563 744	+563 744
Transfert de compétence des missions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières	217 ►	+390 046	+173 698	+563 744			+563 744	+563 744
Transferts sortants		-27 878 952	-11 913 559	-39 792 511			-39 792 511	-39 792 511
Transfert des emplois dans le cadre de la création des DDETS en métropole	► 354	-6 169 968	-2 485 224	-8 655 192			-8 655 192	-8 655 192
Transfert des agents supports de DR-DIRECCTE dans le cadre de la création des DDETS	► 354	-3 211 131	-1 428 702	-4 639 833			-4 639 833	-4 639 833
Transfert des emplois des services de la main d'œuvre étrangère	► 354	-3 675 074	-1 630 409	-5 305 483			-5 305 483	-5 305 483
Constitution de la mission SNU	► 163	-106 566	-79 157	-185 723			-185 723	-185 723
OTE Guyane - transfert des agents hors DATE	► 354	-489 282	-167 590	-656 872			-656 872	-656 872
OTE Guyane - emplois DATE	► 354	-147 826	-46 857	-194 683			-194 683	-194 683
Transferts des agents des UD DIRECCTE	► 354	-10 611 195	-4 854 081	-15 465 276			-15 465 276	-15 465 276
Transferts des agents dans le cadre de la création des SGC en Outre-mer (DIECCTE)	► 354	-2 347 826	-825 043	-3 172 869			-3 172 869	-3 172 869

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
travail et emploi)								
Réserve civique - consolidation de MAD	► 214	-70 603	-15 157	-85 760			-85 760	-85 760
OTE J&S MENJ - P124 Transfert des personnels	► 214	-1 049 481	-381 339	-1 430 820			-1 430 820	-1 430 820

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+8	
Transfert de compétence des missions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières	217 ►	+8	
Transferts sortants		-593	
Transfert des emplois dans le cadre de la création des DDETS en métropole	► 354	-63	
Transfert des agents supports de DR-DIRECCTE dans le cadre de la création des DDETS	► 354	-80	
Transfert des emplois des services de la main d'œuvre étrangère	► 354	-100	
Constitution de la mission SNU	► 163	-1	
OTE Guyane - transfert des agents hors DATE	► 354	-10	
OTE Guyane - emplois DATE	► 354	-1	
Transferts des agents des UD DIRECCTE	► 354	-281	
Transferts des agents dans le cadre de la création des SGC en Outre-mer (DIECCTE travail et emploi)	► 354	-47	
Réserve civique - consolidation de MAD	► 214	-1	
OTE J&S MENJ - P124 Transfert des personnels	► 214	-9	

En 2021, les crédits de titre 2 du programme 155 intègrent un transfert entrant et dix transferts sortants. Le solde de ces transferts totalise -39 228 767 € (-27 488 906€ hors CAS Pensions et -11 739 861€ CAS Pensions) et -585 ETPT.

-Un transfert entrant de 563 744€ (390 046€ hors CAS Pensions et 173 698€ CAS Pensions) pour 8 ETPT en provenance du P217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le P155, au titre du transfert de compétence des missions d'inspection du travail dans les mines, les carrières à ciel ouvert et les barrages, concédée par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) au régime général.

-Dix transferts sortants impactant les emplois à hauteur de -591 ETPT et de -39 792 511 € (-27 878 952€ hors CAS Pensions et -11 913 559€ CAS Pensions) qui se composent de :

- trois transferts sortants d'un montant total de -28 760 301€ (-19 992 294€ hors CAS Pensions et -8 768 007€ CAS Pensions) pour 424 ETPT du P155 vers le P354 concernant les agents des directions interministérielles dans le cadre de la création des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS);
- deux transferts sortants d'un montant de -851 855€ (-637 108€ hors CAS Pensions et -214 447€ CAS Pensions) pour 11 ETPT du P155 vers le P354 « Administration territoriale de l'Etat » dans le cadre de l'organisation territoriale de l'Etat en Guyane ;
- un transfert sortant d'un montant de -3 172 869€ (-2 347 826€ hors CAS Pensions et -825 043€ CAS Pensions) pour 47 ETPT du P155 vers le P354 dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs en Outre-mer ;
- un transfert sortant d'un montant de -185 723€ (-106 566€ hors CAS Pensions et -79 157€ CAS Pensions) pour 1 ETPT du P155 vers le P214 au titre de la constitution de la mission SNU ;
- un transfert sortant de -85 760€ (-70 603€ hors CAS Pensions et -15 157€ CAS Pensions) pour 1 ETPT du P155 vers le P214 au titre de la constitution de la réserve civique;
- un transfert sortant de -5 305 976€ (-3 675 074€ Hors CAS Pensions et -1 630 409€ CAS Pensions) pour -100 ETPT du P155 vers le P354 au titre des emplois des services de la main d'œuvre étrangère;

- un transfert sortant de 1 430 820€ (-1 049 481€ hors CAS Pensions et -381 339€ CAS Pensions) pour -9 ETPT du P155 vers le P214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » au titre des emplois de conseillers jeunesse auprès des directions académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) dans le cadre d'une opération globale sur les emplois fonctionnels liés à la réforme OTE entre les 3 composantes que sont le ministère de l'intérieur, celui des solidarités et de la santé, ainsi que celui de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021</i>	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Emplois fonctionnels	158	0	0	+1	+1	0	+1	160
A administratifs	1 414	0	-7	+41	-12	+1	-13	1 436
A techniques	2 701	0	-8	-48	+29	+8	+21	2 674
B administratifs	878	0	-133	-12	+62	+55	+7	795
B techniques	1 359	0	0	+16	-154	-73	-81	1 221
Catégorie C	2 089	0	-437	+2	-136	-63	-73	1 518
Total	8 599	0	-585	0	-210	-72	-138	7 804

Le plafond d'emplois de la mission « Travail et emploi » pour 2021 est fixé à 7 804 ETPT. Il est en baisse de 795 ETPT par rapport au plafond de la LFI 2020 (8 599 ETPT).

Cette baisse résulte notamment de :

a) la poursuite de l'effort de maîtrise des effectifs de l'Etat sur le quinquennat qui se traduit par une réduction de 210 ETPT se décomposant ainsi :

- extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2021 : -72 ETPT
- impact du schéma d'emplois 2020 sur 2021 : -138 ETPT

b) Le solde des transferts d'emplois est de - 585 ETPT dont 8 ETPT entrants. Ils sont décrits au paragraphe précédent.

Par ailleurs, des corrections techniques sont introduites afin de tenir compte de l'exécution constatée dans le RAP 2019.

Ce plafond ne tient pas compte d'un réajustement qui pourrait intervenir en gestion 2021 au regard de l'évolution de la situation économique et sociale liée à la crise. Cette situation pourrait entraîner en effet un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité au sein des pôles 3E des DIRECCTE afin de traiter en particulier les dossiers de plans de sauvegarde de l'emploi ou d'accords de chômage partiel de longue durée . Les recrutements complémentaires en CDD qui seraient effectués dans ce cadre pourraient faire l'objet d'autorisations ponctuelles au-delà du plafond d'emplois, sur le programme 155 ou sur les programmes réceptacles après transferts. Ils feront, le cas échéant, l'objet d'un suivi spécifique.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Emplois fonctionnels	21	12	7,00	24	0	7,10	+3
A administratifs	167	13	7,00	146	55	7,20	-21
A techniques	140	85	7,00	181	164	7,00	+41
B administratifs	126	62	7,00	180	100	8,35	+54
B techniques	173	150	7,00	12	0	7,10	-161
Catégorie C	286	236	7,00	149	135	7,40	-137
Total	913	558	7,00	692	454	7,48	-221

EVOLUTION DES EMPLOIS

Le schéma d'emplois, solde des entrées et sorties prévues en 2021, s'élève à -221 ETP.

HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties prévues pour 2021 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) s'élèvent à 913 ETP:

- 558 départs à la retraite;
- 355 autres sorties (détachements sortants, fins de détachement entrants, etc.).

HYPOTHESES D'ENTREES:

Les entrées prévues en 2021 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) s'élèvent à 692 ETP :

- 454 primo recrutements ;
- 238 autres entrées (réintégrations, détachement entrants, etc.).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	1 068	1 119	-2	0	0
Services régionaux	2 014	1 782	-139	0	0
Opérateurs	3	3	0	0	0
Services à l'étranger	0	0	0	0	0
Services départementaux	5 444	4 749	-444	0	0
Autres	70	151	0	0	0
Total	8 599	7 804	-585	0	0

La répartition présentée à ce stade entre l'administration centrale et les services déconcentrés est indicative. Elle tient compte des mesures de transferts.

La catégorie « Autres » correspond aux élèves inspecteurs du travail en formation à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Ces agents ont tous vocation à rejoindre les services déconcentrés après leur formation. Les effectifs prévisionnels de cette catégorie "autres" sont en augmentation, en raison du report du concours 2020 de l'inspection du travail, rendu nécessaire par une modification de la nature des

épreuves ayant entraîné un délai supplémentaire dans leur organisation. Il y aura donc deux promotions successives d'élèves inspecteurs au cours de l'année 2021.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Soutien au plan d'investissement dans les compétences	15
07 Fonds social européen - Assistance technique	60
08 Fonctionnement des services	0
09 Systèmes d'information	0
11 Communication	0
12 Etudes, statistiques évaluation et recherche	0
13 Politique des ressources humaines	0
14 Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	932
15 Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 146
16 Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 408
17 Personnels de statistiques, études et recherche	241
18 Personnels transversaux et de soutien	1 002
Total	7 804

La présente répartition est elle aussi indicative. Elle est établie, avant schéma d'emplois et mesure de transferts, sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien, tel qu'observé au 31 décembre 2019.

Cette répartition ne vaut pas autorisation de recrutements ; elle ne préjuge pas de la répartition finale des effectifs qui sera arrêtée et notifiée en ETP à la fois aux services d'administration centrale et aux services déconcentrés en 2021, qui tiendra compte des priorités gouvernementales relatives à la proximité des administrations vis-à-vis des citoyens.

La nouvelle action "Soutien au plan d'investissement dans les compétences" identifie les moyens mis à la disposition du ministère du Travail depuis 2018 pour mettre en œuvre la partie du Grand Plan d'investissement dite « *plan d'investissement dans les compétences* » (PIC) qui vise à favoriser l'intégration des jeunes et le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en rehaussant le niveau de qualification. Doté de 13,8 Mds€ sur la période 2018-2022 et sur la mission "Travail et emploi", le PIC doit permettre de former et d'accompagner 2 millions de jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, tout en accélérant, par l'investissement, la transformation du système de formation professionnelle continue.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 109

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	363 614 739	339 902 541
Cotisations et contributions sociales	230 739 443	214 422 544
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	176 856 245	164 235 350
– Civils (y.c. ATI)	176 856 245	164 235 350
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	53 883 198	50 187 194
Prestations sociales et allocations diverses	4 500 000	4 311 727
Total en titre 2	598 854 182	558 636 812
Total en titre 2 hors CAS Pensions	421 997 937	394 401 462
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>2 800 000</i>	<i>3 000 000</i>

Les taux des contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » pour 2021 demeurent inchangés par rapport à ceux fixés pour 2020 (74,28 % pour les pensions de retraite des personnels civils, 126,07 % pour celles des militaires et 0,32 % pour le financement des allocations temporaires d'invalidité).

Les prestations sociales et allocations diverses sont estimées à 4,5 M€ en 2021, dont 1 M€ au titre du versement de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2020 retraitée	394,86
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	430,10
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	-27,49
Débasage de dépenses au profil atypique :	-7,75
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-2,00
– Mesures de restructurations	-0,18
– Autres	-5,52
Impact du schéma d'emplois	-7,43
EAP schéma d'emplois 2020	-2,47
Schéma d'emplois 2021	-4,96
Mesures catégorielles	0,37
Mesures générales	0,21
Rebasage de la GIPA	0,21
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	3,34
GVT positif	6,16
GVT négatif	-2,82
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	3,00
Indemnisation des jours de CET	2,00
Mesures de restructurations	0,00
Autres	1,00
Autres variations des dépenses de personnel	0,06
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,06
Autres	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Total	394,40
--------------	---------------

Remarque liminaire: les éléments salariaux sont établis sur la base du périmètre ministériel avant transferts et ne sont donc pas comparables avec les précédents exercices.

Socle Exécution 2020 retraitée

Le poste « Impact des mesures de transferts et de périmètre 2020/2021 » comprend les mesures de périmètre et de transfert décrites *supra*.

La ligne « autre » des débasages correspond notamment au débasage des dépenses prévues en 2020 au titre de la crise Covid et de l'activité relative au chômage partiel qui en découle.

Mesures générales

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,21 M€.

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif, hors CAS Pensions, est estimé à 6,2 M€, soit 1,5% des crédits hors CAS Pensions prévus en 2021, avant mesures de périmètre.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, est estimé quant à lui à -2,8 M€, soit -0,7% des crédits hors CAS Pensions prévus en 2021, avant mesures de périmètre.

Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA

La ligne « autre » des dépenses au profil atypique (1M€) correspond à l'accompagnement financier des mesures de réorganisations en lien avec la réforme OTE.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Emplois fonctionnels	104 695	107 390	110 170	92 787	96 408	98 603
A administratifs	51 312	59 772	52 300	44 539	50 057	45 374
A techniques	46 260	53 774	54 906	40 142	46 942	47 703
B administratifs	32 820	36 413	35 375	28 316	31 403	30 522
B techniques	41 581	45 543	46 716	35 944	40 005	40 516
Catégorie C	30 989	32 971	33 326	26 698	28 612	28 749

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						369 607	369 607
Mise en oeuvre du protocole relatif aux Parcours Professionnels, aux Carrières et aux Rémunérations (PPCR)		A, B, C	Tous	01-2021	12	203 207	203 207

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail - Mesure 2020 - 92 ETPT	92	A	Contrôleurs du travail	01-2021	12	166 400	166 400
Total						369 607	369 607

Les mesures catégorielles prévues en 2021 s'élèvent à 0,37 M€ hors CAS Pensions et concernent les mesures statutaires suivantes:

- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) au titre de 2021, pour un coût estimé à 0,20 M€ ;
- le report, en raison du contexte sanitaire, de la mesure prévue initialement en 2020 relative à la requalification des contrôleurs du travail en inspecteurs du travail, pour un coût estimé à 0,17 M€ hors CAS Pensions.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		3 100 000		3 100 000
Logement				
Famille, vacances		1 030 000		1 030 000
Mutuelles, associations		910 000		910 000
Prévention / secours		1 370 000		1 370 000
Autres		580 214		580 214
Total		6 990 214		6 990 214

Les crédits d'action sociale -hors titre 2- se composent de cinq postes :

1. Le poste *Restauration collective* représente environ 45% du budget dédié à l'action sociale.
2. Le poste *Famille* regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés.
3. Le poste *Mutuelles, associations* concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés.
4. Le poste *Prévention et secours* couvre les dépenses qui ne sont pas des dépenses d'action sociale au sens strict, mais qui accompagnent des objectifs conduits par la DRH. Ainsi, sont financées des actions liées aux conditions de travail avec la mise en place d'un réseau de psychologues du travail pour les risques psychosociaux, une cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention.
5. Le poste *Autres* correspond majoritairement aux prestations d'action sociale liées à l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
39 740 014	0	84 681 896	97 564 081	32 602 089

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
32 602 089	22 543 140 0	10 058 949	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
75 593 480 8 000 000	47 514 128 8 000 000	18 217 557	8 061 795	1 800 000
Totaux	78 057 268	28 276 506	8 061 795	1 800 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
66,41 %	21,79 %	9,64 %	2,15 %

L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 est de 32,6 M€.

- 46% de ces engagements non couverts concernent les sommes dues au titre des systèmes d'information.
- 31% concernent les dépenses relatives au Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

- 11% concernent les dépenses relatives aux études, statistiques, évaluations et recherches compte-tenu du caractère pluriannuel de ces opérations.

L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 est de 29,1 M€.

51% de ces restes à payer se situent sur l'action « Systèmes d'information », 24% sur l'action « Plan d'investissement dans les compétences », et 8% sur l'action « Politique des ressources humaines ».

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 1,9 %**01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 155 990	10 640 000	11 795 990	0
Crédits de paiement	1 155 990	10 640 000	11 795 990	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 155 990	1 155 990
Rémunérations d'activité	735 463	735 463
Cotisations et contributions sociales	420 527	420 527
Dépenses de fonctionnement	10 640 000	10 640 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 640 000	10 640 000
Total	11 795 990	11 795 990

Le ministère du Travail porte la partie du Grand Plan d'investissement dite « *plan d'investissement dans les compétences* » (PIC) qui vise à favoriser l'intégration des jeunes et le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en rehaussant le niveau de qualification. Doté de 13,8 Mds€ sur la période 2018-2022, le PIC doit permettre de former et d'accompagner 2 millions de jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, tout en accélérant, par l'investissement, la transformation du système de formation professionnelle continue.

Le programme 155 accompagne le déploiement du PIC.

Modernisation :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC, les crédits de modernisation financent le recours à des prestataires extérieurs principalement pour des missions de conseil ou d'études.

Systèmes d'information :

Dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, les dépenses relatives aux systèmes d'information participeront à l'objectif de fluidifier l'accès à la formation et de capitaliser des données d'analyses des actions et parcours de formation :

- Le système d'information « Outil de collecte », portail permettant de collecter l'ensemble des données liées aux actions réalisées par les porteurs de projets lauréats d'appels à projets dans le cadre du PIC ;
- L'outil dématérialisé OuiForm développé par Pôle emploi en collaboration avec la région Grand-Est (financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- Le renforcement du pilotage et de l'exploitation des données du projet AGORA, le référentiel des parcours de formation ;
- Une étude d'opportunité afin de développer un outil de dématérialisation de l'émargement en formation.

Communication :

La crise ayant accru les besoins en formation des jeunes, des salariés et des chômeurs, la communication sur les dispositifs de formation en vigueur sera maintenue en 2021. La communication sur l'apprentissage, qui reste une priorité gouvernementale, sera poursuivie pour maintenir la dynamique engagée depuis 2019. Une campagne de communication institutionnelle sera menée pour faire connaître le PIC ; elle pourra prendre la forme d'évènements et d'actions de communication digitale. Enfin, une communication devrait être organisée autour de la journée de sensibilisation du handicap au sein des entreprises, administrations et associations, le DUODAY.

Etudes, statistiques évaluation et recherche :

Pour 2021 au titre de l'évaluation du Plan d'Investissement dans les Compétences, la DARES va poursuivre les Enquêtes Post-Formation et HOPE.

Par ailleurs, un marché pour l'évaluation de programmes régionaux va être relancé et le lancement d'un Appel à Projet de Recherche (APR) « 100% inclusion » est en cours de réflexion.

La sélection des projets soumis dans le cadre des APR blanc (vague 2), APR COVID et de l'APR EMILE va conduire à des conventionnements avant la fin de l'année 2020 et donc à la mobilisation de crédits en 2021 ;

Enfin, en matière d'animation de la recherche, la DARES effectuera plusieurs appels à projets de recherche sur les thématiques suivantes : « Insertion professionnelle des réfugiés » et « Prépa Apprentissage ».

ACTION 0,0 %**07 – Fonds social européen - Assistance technique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	11 000 000
Crédits de paiement	0	0	0	11 000 000

L'action n°07 permet d'assurer la traçabilité des crédits européens reçus au titre de l'assistance technique du Fonds social européen (FSE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

L'action n°07 est uniquement dotée, par rattachement de fonds de concours, de crédits en provenance du Fonds social européen (FSE), afin de financer des opérations d'assistance technique.

Pour l'exercice annuel 2021, le montant total est estimé à 11 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur la base du montant à programmer et à réaliser au titre de la programmation FSE 2014-2020. En effet, le financement et la durée d'exécution des opérations et projets inscrits sur la programmation 2014-2020 peuvent dépasser la période de programmation définie par l'Union européenne.

Tout d'abord les crédits reçus du FSE inscrits sur cette action concourent, pour 8 M€, au financement, sur le HT2, d'opérations telles que :

- l'appui à la gestion et au contrôle des programmes communautaires (prestations de contrôle de service fait, d'audits d'opérations, de contrôle de supervision sur les délégataires de gestion, prise en charge des déplacements liés à la gestion des programmes, prestations de formation et d'appui aux porteurs de projets, etc.) ;
- la communication et l'évaluation des programmes (études générales d'évaluation et d'impact, colloques, séminaires, publications, etc.) ;
- l'appui à la mise en œuvre du programme ;

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, l'amélioration des systèmes d'information (dématérialisation des dossiers de gestion, interface de saisie des indicateurs d'évaluation et de pilotage des programmes, Ma-démarche-FSE, Ma-ligne-FSE, etc.).

Ces crédits permettent également, pour 3 M€ sur le T2, de rémunérer 60 agents contractuels recrutés sur des crédits d'assistance technique et affectés en services déconcentrés (métropole et outre-mer) au suivi des actions financées par le FSE.

ACTION 0,4 %

08 – Fonctionnement des services

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 589 118	2 589 118	0
Crédits de paiement	0	2 806 597	2 806 597	0

L'action n°08 ne porte plus que les dépenses de fonctionnement courant du Service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS) de la collectivité de Wallis-et-Futuna, ainsi que les frais de justice du Ministère du travail et une contribution en faveur de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France (projets « travail »), en raison des évolutions de périmètre intervenues depuis 2017. Pour mémoire :

- les crédits de fonctionnement courant de l'administration centrale sont mutualisées sur le programme 124 "Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales" de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" depuis 2018 ;
- les crédits de fonctionnement courant des DIRECCTE sont, quant à eux, mutualisés au niveau des préfectures depuis 2017, et ceux des DIECCTE depuis la LFI 2020. Ils sont donc portés par le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat », de la mission « Administration territoriale de l'Etat » ;

Par ailleurs, à partir de 2021, les crédits de fonctionnement d'appui à la modernisation des services dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) basculent sur la nouvelle action n°01 « Soutien au plan d'investissement dans les compétences ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 395 812	2 613 317
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 395 812	2 613 317
Dépenses d'intervention	193 306	193 280
Transferts aux autres collectivités	193 306	193 280
Total	2 589 118	2 806 597

Le fonctionnement courant : 0,05 M€ en AE et CP

Ces dépenses correspondent aux coûts de fonctionnement du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de la collectivité de Wallis-et-Futuna.

Modernisation : 0,85 M€ en AE et 1,07 M€ en CP

Les crédits de modernisation financent le recours à des prestataires extérieurs, principalement pour des missions de conseil ou d'études.

Les frais de justice et réparations civiles : 1,50 M€ en AE et CP

Les frais de contentieux, et de manière générale les réparations civiles, concernent principalement la mise en œuvre de la responsabilité de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail (amiante) et de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés. Ils résultent également de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle des agents publics poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail.

DEPENSES D'INTERVENTION

Subvention à Expertise France : 0,19 M€ en AE et CP

Une contribution d'un montant maximum de 193 306€ en AE et 193 280 € en CP est prévue en 2021 en faveur de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France (projets « travail »).

ACTION 3,2 %

09 – Systèmes d'information

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	20 362 887	20 362 887	0
Crédits de paiement	0	15 860 853	15 860 853	0

L'action n°09 permet de financer les dépenses liées aux systèmes d'information du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le champ des projets applicatifs liés aux politiques publiques et à l'informatique statistique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	20 362 887	15 860 853
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 362 887	15 860 853
Total	20 362 887	15 860 853

Les crédits informatiques pilotés par la Direction du numérique (DNUM) s'élèvent à 18 906 744 € en AE et 14 404 903 € en CP. Ils sont destinés au financement d'applicatifs et de produits numériques dans le champ des politiques publiques portées par le ministère chargé du travail.

Le montant des crédits inscrit pour 2021 sur l'action n°11 est en augmentation de +5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP par rapport aux crédits de l'action 09 inscrits en loi de finances 2020, déduction faite des crédits PIC (2,5 M€ en AE et CP et non 0 M€ indiqué par erreur dans le descriptif littéral du PAP 2020) désormais inscrits sur l'action dédiée n°01.

Il s'agira notamment en 2021 des projets suivants :

- le déploiement du nouveau système d'information de l'inspection du travail (SUIT, ex WIKI-T) particulièrement axé sur l'exercice de son activité en situation de mobilité), auquel la **mesure nouvelle de 0,5 M€ en AE et CP allouée en 2021** sera affectée ;

- le renouvellement de la concession de service public du SI des missions locales (I-MILO) dont l'engagement forfaitaire en AE sur la durée de la concession est financé par la **mesure de tendancier de 4,5 M€ en AE** ;
- de nouveaux développements pour le code du travail numérique, plateforme d'accès au droit fortement mobilisée pour informer les employeurs et salariés des mesures spécifiques prises pendant la crise sanitaire et produit emblématique de la fabrique numérique des ministères sociaux inaugurée par la ministre du travail en janvier 2020;
- l'ouverture des plateformes et de la mise en production du centre de calcul sécurisé (CCS) pour les services statistiques des ministères sociaux ;
- l'extension des fonctionnalités de la fiche commune Entreprise (FCE), fortement sollicitée dans le cadre de l'activité partielle ;
- le traitement de données sur le champ de l'activité partielle à des fins de contrôle ;
- le travail sur des données du produit « Index égalité professionnelle » et des données sur les accidents du travail pour effectuer un ciblage du contrôle de l'application du droit du travail en entreprise.

Les crédits dédiés à l'informatique statistique et pilotés par la DARES s'élèvent, quant à eux, à 1 456 143 € en AE et 1 455 950 € en CP.

Le projet de suivi de l'insertion des apprentis et lycéens sortant de formation professionnelle, initié en 2019 et réalisé conjointement avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, bénéficie de co-financements provenant du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) et a vocation à être déployé jusqu'en 2021.

ACTION 0,5 %

11 – Communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 417 236	3 417 236	0
Crédits de paiement	0	3 489 743	3 489 743	0

L'action n°11 couvre les dépenses de communication se rapportant aux champs de compétences du ministère du travail, de l'emploi, et de l'insertion.

A partir du 1^{er} janvier 2021, les crédits de communication liés au Plan d'investissement dans les compétences (PIC) sont inscrits, en budgétisation, sur l'action n°01 « Soutien au plan d'investissement dans les compétences ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 417 236	3 489 743
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 417 236	3 489 743
Total	3 417 236	3 489 743

Le montant des crédits inscrit pour 2021 sur l'action n°11 est stable par rapport aux crédits inscrits sur l'action 11 en loi de finances 2020, déduction faite des crédits PIC (4 M€ en AE et CP et non 3,64 M€ indiqués par erreur dans le descriptif littéral du PAP 2020) désormais inscrits sur l'action dédiée n°01.

Les dépenses de communication peuvent être réparties en trois catégories :

- **Les dépenses transversales de socle correspondent aux prestations de communication venant en appui de l'activité de tous les services tout au long de l'année.** Elles sont récurrentes et recouvrent la

production et la diffusion de documents imprimés ou en ligne (les bilans annuels sur la négociation collective et les relations de travail par exemple) ; la gestion de l'Internet et des comptes du ministère sur les réseaux sociaux (maintenance, évolutions techniques, production de contenus) ; la fourniture de services audiovisuels et photographiques, les abonnements à des services d'agence de presse ou de veille média. En 2021, ces dépenses augmenteront du fait du changement de système de gestion de contenu (CMS) du site internet du ministère, projet digital majeur été engagé en 2020 à poursuivre en 2021.

- **Les dépenses de communication pour accompagner des réformes et des politiques publiques** : Un plan de relance de très grande envergure est conduit par le ministère pour soutenir l'emploi dans le contexte de la crise sanitaire de la covid-19. Il devra être accompagné de dispositifs de communication importants et déterminants afin de toucher une triple cible : les employeurs, les salariés et les demandeurs d'emploi. Au sein de ce plan, les jeunes devront particulièrement faire l'objet d'actions de communication dédiées. Une communication sur l'apprentissage, encore renforcée, se poursuivra notamment en 2021. La communication sur les questions de santé au travail va également, au regard du contexte, devoir être soutenue en 2021. Enfin, sera poursuivie la communication sur les grandes réformes ou politiques publiques du champ Travail : code du travail numérique, index égalité, réforme des politiques d'insertion, etc.
- **Les dépenses relatives à l'organisation de manifestations publiques** : les principales manifestations publiques recouvrent des colloques techniques organisés par les services centraux des ministères à l'attention de publics internes ou externes et dont l'objectif est de diffuser des études ou de partager des bonnes pratiques. Dans ce cadre, devrait avoir lieu, notamment, une nouvelle édition des Journées des initiatives territoriales de l'emploi réunissant acteurs locaux et services de l'Etat. Le ministère participera également à des salons ayant trait à l'accès à l'emploi, la création ou la reprise d'activité ou encore la formation professionnelle tel que le Salon du travail et de la mobilité professionnelle. Il est à prévoir qu'en 2021, les événements organisés devront l'être dans le respect des consignes de sécurité sanitaire préconisées dans le contexte de la Covid-19, ce qui induit des coûts supplémentaires.

ACTION 1,3 %

12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	8 222 778	8 222 778	0
Crédits de paiement	0	7 827 856	7 827 856	0

L'action n°12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Les services responsables de cette action sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les services chargés des études, statistiques et évaluations des DI(R)ECCTE.

Cette action porte également la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

A partir du 1^{er} janvier 2021, les crédits d'études et de statistiques liés au Plan d'investissement dans les compétences (PIC) sont inscrits, en budgétisation, sur l'action n°01 « Soutien au plan d'investissement dans les compétences ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 222 778	7 827 856
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 308 637	6 913 715
Subventions pour charges de service public	914 141	914 141
Total	8 222 778	7 827 856

Le montant des crédits inscrit pour 2021 sur l'action n°11 est stable par rapport aux crédits inscrits à l'action 12 à la loi de finances 2020, déduction faite des crédits PIC (6,4 M€ en AE et CP et non 4 M€ indiqués par erreur dans le descriptif littéral du PAP 2020) désormais inscrits sur une action dédiée.

Les dépenses de fonctionnement : 7 308 637 € en AE et 6 913 715 € en CP

Les crédits de fonctionnement financent les travaux menés d'une part par la DARES (6,82 M€ en AE et 6,42 M€ en CP) et, d'autre part par les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des DI(R)ECCTE (0,49 M€ en AE et CP).

Les crédits mobilisés en administration centrale permettent de couvrir deux grands types de dépenses :

- *Dépenses du socle statistique*

Il s'agit des coûts de production et de diffusion de données statistiques conjoncturelles, utiles aux ministères comme aux acteurs économiques et sociaux (enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, suivi des bénéficiaires des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, indicateurs sur les mouvements de main-d'œuvre qui se substituent aux déclarations de mouvements de main-d'œuvre, suivi de l'emploi intérimaire, enquête sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, etc.). Depuis 2016, la DARES poursuit son effort pour le déploiement de la Déclaration sociale nominative (DSN) qui vient se substituer à certaines modalités de collecte de données existantes.

- *Dépenses destinées aux études et à la recherche sur le champ des politiques publiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle*

Afin d'éclairer le débat économique et social et d'apporter un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relevant des champs de compétence du ministère, la DARES conduit ou diligente des travaux d'évaluation, d'études et de recherche, dont certains s'appuient sur des enquêtes statistiques reconnues d'intérêt général. Ces crédits correspondent à des opérations dont la réalisation est, pour tout ou partie, confiée à des équipes de chercheurs ou à des prestataires.

La subvention pour charges de service public au CEREQ : 914 141 € en AE et CP

Il est prévu d'accorder une subvention pour charges de service public d'un montant de 914 141 € au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire ».

ACTION 4,8 %

13 – Politique des ressources humaines

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 361 461	30 361 461	0
Crédits de paiement	0	29 432 219	29 432 219	0

L'action n°13 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel hors masse salariale dont :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme ;
- les frais relatifs à la médecine de prévention et aux actions liées aux conditions de travail ;

- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des ministères et de gratification des stagiaires.

Cette action porte également la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 361 461	29 432 219
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 452 847	15 523 605
Subventions pour charges de service public	13 908 614	13 908 614
Total	30 361 461	29 432 219

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

L'action sociale: 6,99 M€ en AE et 6,69 M€ en CP

La ventilation de ces crédits est développée dans la partie « Emplois et dépenses de personnel / Action sociale – hors titre 2 » du présent document.

La formation : 2,62 M€ en AE et 2,21 M€ en CP

Les crédits de la formation continue sont destinés à financer l'offre ministérielle pilotée et organisée par la Direction des ressources humaines (administration centrale et services territoriaux). Ils sont également destinés à financer les plans régionaux de formation métier (PRFM) des DI(R)ECCTE. Enfin ils financent le coût pédagogique de la formation des apprentis recrutés par le ministère.

Le remboursement des personnels mis à disposition du ministère et la gratification des stagiaires : 4,78 M€ en AE et 4,74 M€ en CP

Ces crédits permettent principalement le remboursement, à leur employeur d'origine, de la rémunération des personnels mis à disposition du ministère du travail (SNCF, MSA, Pôle Emploi).

La subvention pour charges de service public de l'INTEFP : 13,91 M€ en AE et CP

Cette subvention, d'un montant de 13 908 614 € est versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), établissement public administratif de l'État, en charge de la formation initiale et continue des agents de la mission « Travail et emploi ». Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du présent document.

L'accompagnement du management des organisations : 2,06 M€ en AE et 1,88 M€ en CP

Le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des ressources humaines à la hauteur des enjeux s'impose dans la mise en oeuvre des réformes et leurs impacts sur les administrations. A cet effet, les crédits de l'action 13 intègrent en PLF 2021, **une mesure nouvelle de 0,5 M€**. Celle-ci permet de porter à 1,6 M€ le niveau de l'enveloppe destinée à accompagner sur le plan des ressources humaines la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat sur le champ travail. Cette enveloppe est par ailleurs portée à 2 M€ au travers d'un redéploiement des crédits de l'action 13 (+0,4 M€) vers cet axe prioritaire.

Cet accompagnement intégrera en 2021 des mesures d'accompagnement collectif et individuel des agents, la mise en place de bilans de compétences, l'établissement d'un plan de formation spécifique des agents (0,4 M€), le recours à des consultants et à des experts de la transformation. Ces crédits seront complétés par un cofinancement du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

ACTION 10,5 %

14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	66 551 928	0	66 551 928	0
Crédits de paiement	66 551 928	0	66 551 928	0

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelles (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action n° 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre est estimé de façon indicative à 11,8 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 939 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	66 551 928	66 551 928
Rémunérations d'activité	41 339 810	41 339 810
Cotisations et contributions sociales	24 636 670	24 636 670
Prestations sociales et allocations diverses	575 448	575 448
Total	66 551 928	66 551 928

ACTION 12,6 %

15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	80 140 949	0	80 140 949	0
Crédits de paiement	80 140 949	0	80 140 949	0

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelles (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action n° 15 contribuent aux politiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre est estimé de façon indicative à 14,5 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 1 156 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	80 140 949	80 140 949
Rémunérations d'activité	49 150 672	49 150 672
Cotisations et contributions sociales	30 395 526	30 395 526
Prestations sociales et allocations diverses	594 751	594 751
Total	80 140 949	80 140 949

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION 50,9 %**16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	322 567 584	0	322 567 584	0
Crédits de paiement	322 567 584	0	322 567 584	0

Les effectifs de l'action n° 16 sont les plus nombreux. Ils participent à l'action de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail, d'amélioration de la qualité et de l'effectivité du droit, de développement du dialogue social et de démocratie sociale, ainsi que de lutte contre le travail illégal. Ils regroupent les effectifs de la direction générale du travail (DGT) et des agents des services déconcentrés notamment les effectifs de l'inspection du travail affectés dans les unités de contrôle. Leur nombre est estimé de façon indicative à 57 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 4 549 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	322 567 584	322 567 584
Rémunérations d'activité	193 752 592	193 752 592
Cotisations et contributions sociales	126 821 479	126 821 479
Prestations sociales et allocations diverses	1 993 513	1 993 513
Total	322 567 584	322 567 584

ACTION 3,1 %**17 – Personnels de statistiques, études et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	19 873 589	0	19 873 589	0
Crédits de paiement	19 873 589	0	19 873 589	0

Les effectifs de l'action n°17 participent, en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques des services déconcentrés, aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement de travaux de recherche et d'études. Leur nombre est estimé de façon indicative à 3 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 241 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	19 873 589	19 873 589
Rémunérations d'activité	12 643 886	12 643 886
Cotisations et contributions sociales	6 918 811	6 918 811
Prestations sociales et allocations diverses	310 892	310 892
Total	19 873 589	19 873 589

ACTION 10,8 %**18 – Personnels transversaux et de soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	68 346 772	0	68 346 772	0
Crédits de paiement	68 346 772	0	68 346 772	0

Constitués des agents chargés des fonctions d'état-major et de soutien des cabinets ministériels, des agents des directions support du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et des agents des services déconcentrés exerçant des fonctions analogues, les effectifs de l'action n°18 sont estimés de façon indicative à 12,7 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 1 016 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	68 346 772	68 346 772
Rémunérations d'activité	42 280 118	42 280 118
Cotisations et contributions sociales	25 229 531	25 229 531
Prestations sociales et allocations diverses	837 123	837 123
Total	68 346 772	68 346 772

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	0	0	0	0
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	13 909	13 909	14 102	14 102
Subventions pour charges de service public	13 909	13 909	13 909	13 909
Transferts	0	0	193	193
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	0	0
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	0	0	0	0
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	914	914	914	914
Subventions pour charges de service public	914	914	914	914
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	0	0
Total	14 823	14 823	15 016	15 016
Total des subventions pour charges de service public	14 823	14 823	14 823	14 823
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	193	193

En PLF 2021, la subvention pour charges de service public prévue pour l'INTEFP est de 13,91 M€, identique à celle fixée en LFI 2020.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020					PLF 2021						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		3	88	10	5		3	86	10	5		
Total		3	88	10	5		3	86	10	5		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	88
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	-1
Impact du schéma d'emplois 2021	-1
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	86
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	-2

En LFI 2020, le plafond d'emplois sous plafond de l'INTEFP était de 88 ETPT. Il est de 86 ETPT en PLF 2021, soit une diminution de 2,3%.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2021. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2020 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2020 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2020 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

INTEFP - INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'INTEFP est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Son budget annuel est de l'ordre de 17 M€, financé essentiellement par une subvention pour charges de service public versée par le programme 155. Son plafond d'emplois en 2021 est de 86 ETPT.

Ses moyens servent à financer la formation professionnelle initiale et continue des agents du ministère, notamment des inspecteurs du travail. Les actions de formation sont priorisées annuellement à la suite d'une concertation entre les directions d'administration centrale métier, le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur.

A compter de 2021, et dans un contexte marqué par la crise Covid et avec le Plan de relance, la formation assurée par l'INTEFP est déterminante pour préparer les agents aux évolutions de leur métier. En capitalisant sur l'expérience acquise durant le confinement 2020, l'INTEFP va s'engager dans une réforme dite de « virage numérique » en développant son offre de formation à distance pour les personnels du ministère.

Parallèlement à cette mission structurante, l'INTEFP dispense, en application de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, les formations communes aux représentants des organisations syndicales salariées et aux employeurs ou leurs représentants.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	13 909	13 909	14 102	14 102
Subvention pour charges de service public	13 909	13 909	13 909	13 909
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	193	193
Total	13 909	13 909	14 102	14 102

En PLF 2021, la subvention pour charges de service public prévue pour l'INTEFP est de 13,91 M€, identique à celle fixée en LFI 2020.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	98	96
– sous plafond	88	86
– hors plafond	10	10
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	3
– rémunérés par l'État par ce programme	3	3
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le schéma d'emplois de l'INTEFP est de -2 ETP pour 2021, ce qui porte le plafond d'emplois à 86 ETPT.